

N/REF : 2/11/2023 11H51 C:262967 I:34833

SCI ELISABETH

V/Appel du Jeudi 02/11/2023 a 11H51

**23 RUE CASIMIR JULHIET
38420 DOMENE**

IMMEUBLE : 23 CASIMIR JULHIET
23 RUE CASIMIR JULHIET
38420 DOMENE

St Martin-H, le 21 Janvier 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 23 RUE CASIMIR JULHIET - DOMENE

MOTIF : LE 20/04/2023 A 08H30

POMPAGE + NETTOYAGE DU REGARD EP SUR ENVIRON 3 METRES DE PROFONDEUR,
EXTRACTIONS IMPORTANTES DE CAILLOUX ,TERRE ETC...
SI BESOIN PRÉVOIR UN CURAGE AU PL CAR CANALISATION DE GROS DIAMETRE.

LE 06/11/2023 A 08H15

POMPAGE ET NETTOYAGE HYDRAULIQUE DE 2 GRILLE EAUX PLUVIALES ET CURAGE DU
DÉPARTS SUR 15 METRES PRÉSENCE DE TERRE CAILLOUX ET HYDROCARBURES

SUSPICION DE CASSE

DÉPOTAGE SUR PLACE DE 1 METRE CUBES EAUX ET TERRE

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 06/11/2023 A 08H15

POMPAGE ET NETTOYAGE HYDRAULIQUE DE 2 GRILLE EAUX PLUVIALES ET CURAGE DU
DÉPARTS SUR 15 METRES PRÉSENCE DE TERRE CAILLOUX ET HYDROCARBURES

SUSPICION DE CASSE

DÉPOTAGE SUR PLACE DE 1 METRE CUBES EAUX ET TERRE

OBSERVATIONS : ANNULE ET REMPLACE LES FACTURES N° 3040142 DU 21/04/2023
ET N° 3110086 DU 17/11/2023

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs

interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	Ff Débouchage/Pomp.		1	454,55
				454,55
		TOTAL H.T.		454,55
		T.V.A. a 10,00%		45,45
		TOTAL T.T.C.En EURO		500,00

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Août 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN